(suite de la page 1)

Concernant le stationnement sur les trottoirs, la première étape paraît être de la pédagogie, par exemple en mettant sur les voitures des flyers déjà réalisés il y a quelques années par le conseil municipal des enfants « Non aux voleurs de trottoirs ». Dans un second temps, il est effectivement nécessaire de verbaliser. M. MARI précise qu'il est essentiel de commencer par rappeler la loi : les voitures sur la chaussée, les piétons sur les trottoirs. La police municipale n'est actuellement constituée que de 4 équipes mais il est prévu de ratisser l'ensemble des quartiers sur le sujet ainsi que de recruter de nouveaux personnels. Suite à une intervention de M. GONZALEZ, M. MARI précise que cette démarche est surtout valable pour les résidents ; pour des ensembles commerciaux ou cabinets médicaux, les agents municipaux rencontreront les propriétaires des lieux. Sur des cas particuliers, l'installation de poteaux peut être étudiée.

Concernant les inondations, M. BERTHOMIEU indique que l'assainissement et le traitement des inondations sont parmi les priorités de la mairie de Pessac. Une étude de Bordeaux Métropole sur le sujet a démarré en 2015 et doit durer jusqu'en 2017. M. RAYNAL précise que l'étude des abords du Peugue est incluse. D'éventuels travaux pourraient voir le jour par la suite. M. LESTYNEK intervient au sujet de l'imperméabilisation du sol par les nouvelles constructions, en particulier concernant la vérification nécessaire de l'effectivité des mesures compensatoires prévues par le permis de construire.

M. DELCROIX précise que la problématique présentée pour la rue Michelet sort du périmètre de l'étude de la métropole et que le drainage promis depuis des années n'a jamais été effectué. M. MARI indique que la municipalité s'occupe de ce dossier conjointement à celui de la rue Painlevé et a reçu récemment les riverains à ce sujet.

M. RAYNAL reprend la parole au sujet de la réfection de la salle du Royal. Le programme de réfection de la salle va être étudié au cours de l'année 2015 pour une réalisation en 2016-2017. Le comité de quartier y sera associé.

Il indique que l'objet du nouveau découpage en secteurs n'a aucunement l'objet de s'opposer avec l'organisation en syndicats de quartier. Il s'agit au contraire de faciliter en termes de proximité la mise en relation des interlocuteurs quartier ou de simples résidants avec la mairie. Pour la constitution des futurs conseils de secteur, des consultations seront menées par les adjoints au maire de secteur, en particulier avec les comités de quartier, afin d'essayer de déterminer la meilleure représentation possible en leur sein.

Pour la taille des haies, M. RAYNAL rappelle qu'une réglementation existe. Au même titre que pour le stationnement, il est du ressort de la mairie de la faire respecter.

M. RAYNAL annonce également que le ramassage des déchets verts mis en place fin 2014 sera pérennisé sous réserve d'inscription préalable en mairie.

LOTO au ROYAL le 15 mars

SIRET 80208603300015

N° 20
Mars 2015

L'INFO DE VOTRE QUARTIER

les échoppes, le vallon

L'édito du Président

Assemblée générale 2015

Depuis six ans que le quartier s'est à nouveau réveillé nous comptons, en moyenne à peine une centaine d'adhérents. Ce faible nombre est sans doute dû au fait que nous nous interdisons de faire du porte à porte pour collecter des adhésions, et surtout au manque de motivation des habitants du quartier pour se réunir autour d'objectifs communs. Il en résulte une faible activité festive, notre régime de croisière tient à 2 lotos, un concert par an et l'arbre de Noël. Nous agissons surtout à la défense des intérêts de quartier (le passage piéton devant le Leclerc en est un exemple). Naturellement lorsque ceux-ci se confondent avec des intérêts particuliers les adhésions augmentent. Pourtant vous pourrez voir dans ces pages les réponses de notre Maire à nos questions.

Celles-ci intéressent tout le quartier, elles seront bientôt noyées dans les interrogations de notre conseil de secteur qui en regroupe 5. Il y a fort à craindre que si nous ne sommes pas plus nombreux à défendre nos intérêts, l'écoute que nous prête encore la mairie ne se dissolve dans un flot d'intérêts plus privés les uns que les autres.

Bien plus que l'adhésion c'est une présence massive aux assemblées générales dont nous avons besoin pour démontrer notre volonté auprès des instances qui nous gouvernent.

Raymond DELCROIX

Des adhérents ont demandé à organiser une rencontre hebdomadaire autour du jeu de cartes (Belotte ou Tarot). Le bureau du quartier peut servir à cette réunion de l'après-midi. Les volontaires peuvent me contacter au 06 81 19 93 44 pour l'organisation de cette activité.

Les réponses de Monsieur le Maire à nos interrogations, lors de l'Assemblée générale.

M. RAYNAL débute son intervention en présentant ses vœux aux personnes présentes et à leurs proches pour l'année 2015.

Concernant la modification du PLU, il indique la manière de procéder qui a été utilisée depuis la reprise de ce dossier par la nouvelle majorité. L'enquête publique de Bordeaux Métropole devrait se tenir vers septembre 2015 pour une adoption finale fin 2016.

L'élargissement du passage sous le pont de chemin de fer avenue Jean Cordier n'est pas programmé pour l'instant et ne sera donc pas réalisé à court terme.

L'interdiction du trottoir avenue Jean Jaurès près du Leclerc du fait des travaux sur la pile de pont de chemin de fer est effectivement dangereux. Des barrières vont être très prochainement mises sur la voirie afin de sécuriser ce passage pour les piétons.

La demande de station VCUB au niveau du triangle des Echoppes pourra être rajoutée aux demandes de la ville du fait de l'éloignement des stations de tram (10 nouvelles stations VCUB sont possibles par an sur la métropole). Néanmoins, il ne s'engage pas sur la priorisation qui sera donnée sur ce point par la municipalité.

(suite en page 4)

Dates à retenir

15 mars: loto au Royal

Gros lot: TV Led 100cm
Un vol au-dessus du bassin
Un séjour aux Antilles de Jonzac

28 juin : musique dans les quartiers

06 décembre : arbre de Noël *(date à confirmer)*

Contact: Le Royal 32bis, avenue Jean Cordier 33600 PESSAC - www.lesechoppes.levallonl@laposte.net Tél: 06 81 19 93 44

En avant la musique…

… Morts pour la France (1914 - 1918)

Le mardi 11 novembre 2014, un hommage a été rendu sous l'égide M. Franck Raynal, maire de Pessac, au siège de la Société Musicale Saint-Martin, 80 avenue Pasteur, devant la plaque commémorative des cinq musiciens morts pour la France de 1914 à 1918 (29 juillet 1920). Pour les honorer, de courtes biographies ont été lues par deux enfants du quartier. Ces musiciens « amateurs » représentent un « échantillonnage » des 179 Pessacais dont le nom était inscrit sur le Monument aux Morts, lors de son inauguration en 1927.

Bourgès Jean dit Georges, soldat au 220ème R.I., est décédé, *le 14 décembre 1914*, à Verdun, à l'âge de 28 ans. Né le 15 novembre 1885 à Talence, fils de Louis Bourgès, cultivateur, né en Dordogne et de Jeanne Vaille, née en Corrèze. Il s'est marié à Pessac en 1912 avec Pétronille Poujeau, née à Pessac et qui vit « à Pin-Vert ». Il est en 1913 charretier au Pin-Vert. Ils eurent une fille, Georgette Jeanne, (1913-1982), adoptée par la Nation en 1919. Après son service militaire, au Ier régiment des Zouaves (clairon), en Algérie, il réintègre la Musicale de Pessac, en 1908 (basson).

Couylas François Louis dit Jean, tué *le 20 avril 1915* soldat au 73ème R.I., « entre le 31 mars et le 20 avril 1915 au Bois-le-Prêtre ». Né à Pessac, le 28 février 1895, il avait 19 ans. Il était le fils de Joseph Couylas,charpentier et de Marie Laffabrie, à Saint-Jacques (Pessac). Jean Couylas, admis à la Musicale en 1910, y jouait du piston.

Martin Jean dit Abel, soldat de 2e classe au 7e colonial (Bordeaux) est mort *le 8 avril 1916***,** dans la Somme, à l'âge de 27 ans. Né le 5 octobre 1888, fils de Jean Martin, tonnelier, et de Suzanne Lartigue, au Poujeau, il s'est marié à Mérignac le 7 février 19I6 avec Catherine Marie Rolland, Il a été admis à la Musicale en 1904 et la réintègre après son service militaire en 1911 (bugle).

Jacques Clémens www.vieux-papiers-en-aquitaine.com

Palé Martin dit Gaston, soldat au 115e Régiment d'artillerie, est mort à Verdun, *le 26 juin 1916,* à l'âge de 40 ans. Né le Ier mars 1876 à Cestas, il était fils de « père non nommé » et de Marie Palé, blanchisseuse, à l'Alouette. Tonnelier à Noès, il s'est marié à Pessac le 5 octobre 1899 avec Catherine Montignac, de Noès. Ils eurent une fille, Marguerite , née à Noès (1899-1980). Au moment de son mariage, Gaston Palé accomplissait son service militaire comme trompette au 24e Régiment d'artillerie (Tarbes). Il fut admis à la Musicale, en 1904 (bugle).

Barbot Bertrand René, canonnier au 224e Régiment d'artillerie**,** est mort *le 6 août 1918,* au Chemin des Dames, à l'âge de 22 ans. Il était né à Pessac (Chiquet), le 9 décembre 1895, fils de Barbot Jean-Paul, employé et de Bergé Jeanne, tailleuse. Sellier à Chiquet, il avait été admis à la Musicale en 1911 (alto).

Jean Bourgès , musicien au Ier Zouaves (Algérie, 1906-1908).
Arch..Mme Marie Audy Doc.M.Dambiel.

Famille Couylas, charpentier à Pessac en 1910. Coll. privée (D.R)

Merci aux Archives Muncipales, à MM.Delord et Gambiel.